

Référendum sur le climat, le pari incertain de Macron

L'annonce d'un référendum sur le climat par Emmanuel Macron a reçu un accueil mitigé, certains saluant « une avancée majeure », d'autres dénonçant « un coup de com' », mais de nombreuses interrogations demeurent sur les chances de consulter les Français avant la fin du quinquennat. Le temps presse car l'organisation d'un référendum, rare en France, est un processus long et complexe.

Prudent, le Premier ministre Jean Castex a dit espérer qu'il puisse se tenir « si possible » avant la fin du quinquennat, en soulignant que cela dépendrait de l'évolution de l'épidémie de Covid-19.

Le gouvernement proposera ainsi la réforme constitutionnelle, d'un seul article, probablement le 27 janvier, en même temps que la loi climat. Elle devra ensuite être votée « en des termes identiques » par les députés et par les sénateurs et, alors, « ce jour-là, elle sera soumise à référendum », a expliqué Emmanuel Macron devant les membres de la Convention citoyenne pour le climat. Dans le meilleur des cas, celui-ci pourrait être adossé aux élections régionales et départementales - présentes pour se tenir en juin - ou en septembre.

Mais ce processus est loin d'être acquis en raison du contexte : la classe politique aura les yeux rivés vers la présidentielle de 2022 et le Sénat, fortement ancré à droite, pourrait être réticent à offrir un succès au président. Le gouvernement a d'ailleurs échoué à deux reprises à modifier l'article 1^{er} de la Constitution dans le cadre de projets de loi. Pour le constitutionnaliste Fabrice Garner, « la plus grosse probabilité, c'est que le référendum n'ait pas lieu. »

Oui, oui mais, non...

Sans fermer la porte, les responsables de droite affichent également leur scepticisme. Le patron des sénateurs LR Bruno Retailleau dit « attendre la formulation » du référendum, tandis que son homologue à l'Assemblée Damien Abad dénonce une « instrumentalisation de l'écologie à des fins politiques ».

Pour la Convention et certaines ONG, la réponse à cette question est positive car « l'article 1^{er} de la Constitution consacre le socle de nos valeurs républicaines », selon Grégoire Fraty, co-président de l'association Les 150 qui regroupe la majorité des membres de la CCC. Un référendum permettrait que « des millions de Fran-



Macron, quelle chance d'aboutir sur le référendum ? AFP - TH.C.

çais débattent et se prononcent », donnant ainsi « à la lutte pour l'environnement et contre le changement climatique une grande force », ce qui aurait « un effet d'entraînement pour nos dirigeants ».

C'est aussi pour cette raison que, tout en dénonçant « l'opportunisme » d'Emmanuel Macron, l'eurodéputé EELV Yannick Jadot dit qu'il ferait « campagne pour le oui » au référendum, qui « est une victoire culturelle majeure pour les écologistes » selon le secrétaire national du parti Julien Bayou.

D'autres sont moins convaincus, comme l'ancienne ministre de l'Environnement Corinne Lepage, qui dénonce « une dé-

marche largement inutile » et « un petit arbre qui cache une forêt de renoncements, de reculs et d'inactions » de la part du gouvernement. Le professeur associé en droit de l'environnement à Paris 1 Panthéon-Sorbonne Arnaud Gossement n'y voit pas « d'intérêt juridique » à une telle évolution, en faisant valoir que la Charte pour l'environnement, votée en 2004, est déjà partie intégrante de la Constitution.

Jean-Luc Mélenchon (LFI) annonce qu'il voterait « non » au référendum qu'il assimile à une « manipulation ». Marine Le Pen (RN) parle, pour sa part, d'« une énième manœuvre politicienne ».